

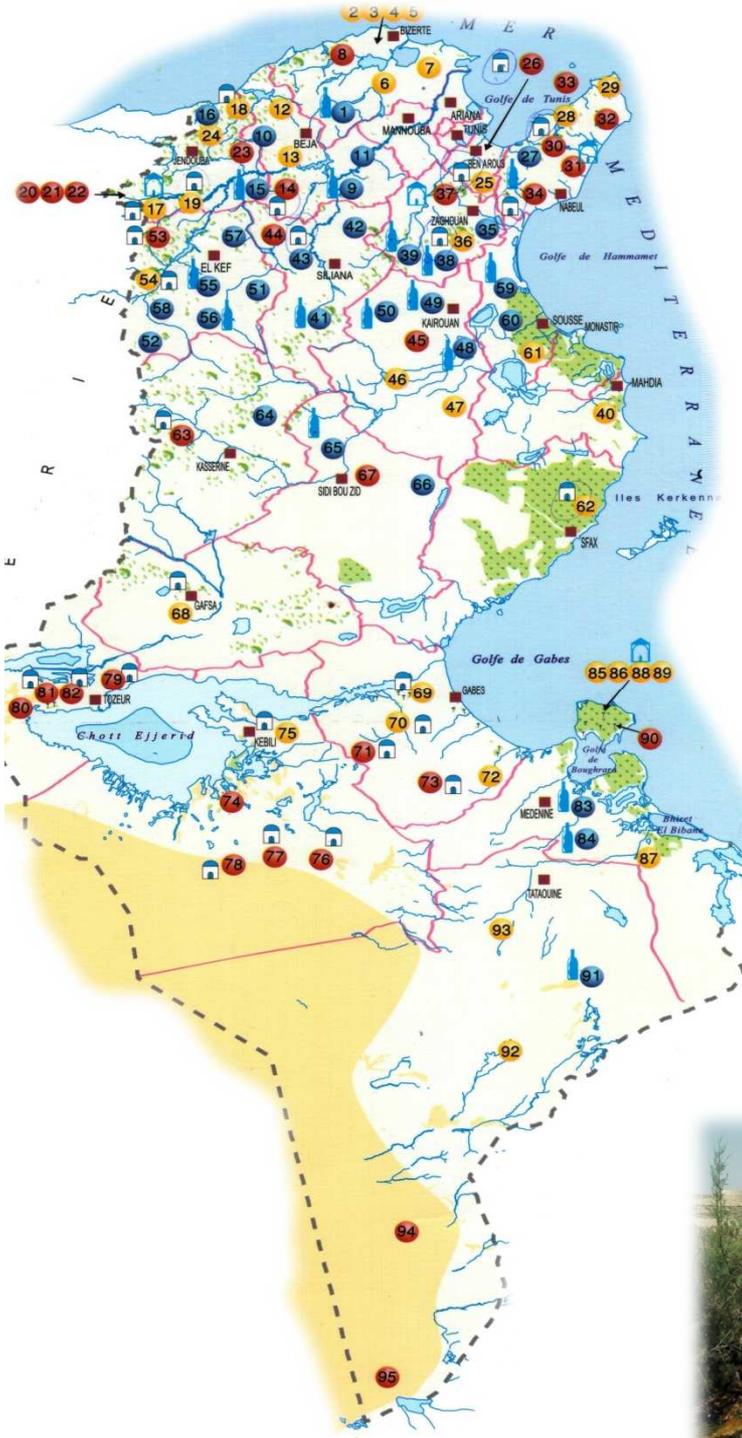
Élaboration d'un Plan Directeur des Réserves
Foncieres nécessaires

Au Développement des projets de Thermalisme

Phase3 :

Plan directeur des réserves foncières

Résumé



DÉCEMBRE 2011



3 Avenue Farhat Hached bureau n°=5 SALAMBO 2025

Tél / Fax : +216 71 731 903

e-mail : sommre@planet.tn

Introduction

Dans l'objectif de mieux mettre en valeur les potentialités disponibles en eaux thermales et d'optimiser l'exploitation des stations thermales, l'Office de Thermalisme a initié l'étude **d'élaboration d'un Plan Directeur des Réserves Foncières Nécessaires au Développement des Projets de Thermalisme**.

En se référant à la carte de **Localisation des principales manifestations thermo minérales en Tunisie** réalisée par les services de l'office de thermalisme, le territoire national tunisien renferme 95 manifestations thermales réparties sur l'ensemble des Gouvernorats. Le nombre des manifestations thermales en eau chaude s'élève à 67 points, dont 33 ont une température variant entre 25°C et 45°C et 34 unités caractérisées par une température qui dépasse 45°C. Parmi ces sources, 4 sont exploitées en tant que stations thermales à savoir Hammam Bourguiba au niveau du Gouvernorat de Jendouba, Djebel El Oust Gouvernorat de Zaghouan, Korbous au niveau du Gouvernorat de Nabeul et Djerba les bains Gouvernorat de Médenine. Actuellement cette station est fermée. Un ensemble des autres sources est exploité d'une façon traditionnelle.

L'étude d'élaboration d'un **plan directeur des réserves foncières nécessaires au développement des projets de thermalisme** s'intéresse aux eaux chaudes présentant une température de plus que 25°C, c'est-à-dire les 67 sources et forages réparties sur l'ensemble du territoire national. **L'étude stratégique du secteur du thermalisme en Tunisie à l'horizon 2016**, a démontré que le potentiel thermal non encore exploité est très important. En effet le potentiel en eaux thermales existant en Tunisie septentrionale s'élève à 355l/s, la quantité utilisée par les stations et les bains traditionnels s'élève à 86l/s soit 25% du potentiel. 75% reste encore disponible pour faire l'objet des projets de thermalisme. Le sud présente un potentiel en eau chaude beaucoup plus important que la Tunisie septentrionale et les quantités non exploitées sont importantes.

Malgré ces potentialités thermales, cette richesse reste inexploitée et en dessous de pouvoir constituer un levier économique et un vecteur de développement très important pour le développement régional, pour le secteur touristique et pour la médecine douce. Devant cette situation, l'étude stratégique du secteur du thermalisme en Tunisie à l'horizon 2016 élaborée par l'Office de Thermalisme a mis l'accent sur la nécessité de créer des zones de développement autour des sources thermales et au profit de l'Office. En effet les réserves foncières nécessaires au développement du secteur thermal demeurent l'un des grands problèmes qui freine son développement. Ainsi la détermination des réserves foncières au niveau des zones thermales demeurent indispensables. La création de ces zones constitue le pilier le plus important pour le développement et la promotion du secteur. Cette nécessité est déduite du fait que le développement urbain autour de la source thermale est généralement non maîtrisé, et ne s'intègre pas dans un cadre de

cohérence global, permettant de protéger la source et de projeter des extensions futures ou des nouveaux projets importants et de programmer des équipements structurants compatibles avec la fonction « tourisme_ thérapie ». Toutefois l'intervention et la recherches des réserves foncières dépendent d'une zone à une autre en fonction de son importance et son niveau hiérarchique d'aménagement définit par ***l'étude stratégique de développement du secteur thermal à l'horizon 2016.***

L'élaboration du Plan Directeur des réserves foncières identifiant les réserves foncières nécessaires pour le lancement et la programmation des projets d'envergure nationale et internationale se présente comme une solution radicale pour le développement du secteur thermal. Conformément aux termes de références l'étude du Plan Directeur est composée de trois phases successives :

- La phase 1 : Recadrage méthodologique.
- La phase 2 : Évaluation de la situation actuelle.
- La phase 3 : Élaboration du plan directeur et du plan programme.

Le présent document constitue le résumé du rapport préliminaire de la troisième phase.

Conformément aux termes de références, la troisième phase a pour objet l'élaboration du plan directeur et du plan programme. Sur la base du diagnostic exhaustif élaboré le long de la deuxième phase de la présente étude, le rapport de la troisième phase consiste en l'élaboration du plan directeur.

Le rapport s'articulera de la façon suivante : pour chaque zone thermale trois composantes majeures seront explicitées :

- 1. Évaluation des possibilités de développement du secteur thermal**
- 2. Les atouts et les contraintes de chaque zone**
- 3. Les orientations de développement et les réserves foncières.**

La définition de la surface des réserves foncières pour le développement du secteur thermal est en forte relation avec les potentialités en eaux thermales en particulier les réserves en eaux thermales et avec la qualité de l'environnement de la zone et les problèmes qui se posent. En effet pour un développement adéquat et durable les sources de pollution doivent être atténuées, car le tourisme thermal qui a une forte relation avec la santé et le bien être de l'individu ne peut pas se développer en présence des problèmes de pollution graves. A cet effet une aire de protection et de valorisation environnementale sera définit.

Objectifs du plan directeur des réserves foncières

Le plan directeur consiste en un document de références ayant force obligatoire pour l'ensemble des opérateurs publics en particulier le Ministère de l'environnement et de l'agriculture pour faciliter les procédures de déclassement, le Ministère du Domaine de l'État et des affaires foncières pour faciliter les démarches de cession. En plus, les orientations qui seront définies seront tenues compte au

niveau des différents documents de planification urbaine en particulier les schémas directeurs, les plans d'aménagement de détail...Etc. Ainsi les principaux objectifs du plan directeur tel qu'ils sont définis par les termes de références se présentent comme suit :

- **O1** : *L'incitation au financement du secteur.*
- **O2** : *Le développement, la protection et la valorisation des différentes manifestations thermales.*
- **O3** : *Le développement et le renforcement d'un secteur économique qui peut devenir un secteur porteur important.*
- **O4** : *La valorisation et la protection de l'environnement immédiat et élargie de la source thermale.*
- **O5** : *L'établissement d'un document opposable aux différents établissements publics.*

Le plan directeur des réserves foncières

Nom de la Source	Atouts	Contraintes	Réserves foncières proposées			
			Désignation	État foncier	Observations	
LES SOURCES DE LA RÉGION DU NORD EST						
Gouvernorat de Ben Arous	<p>1. A. El bey 2. A. El Ariane 3. F. A. El bey</p> <p style="text-align: center;">1</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Notoriété des sources, et souveraineté des lieux. ✓ Débit inexploité s'élevant à 5l/s ✓ La fréquentation des hammams existants s'élève à 25 000 curistes par an malgré l'état délabré des deux hammams. ✓ Réseaux d'infrastructure existants facilitant le branchement des nouveaux projets, ✓ Niveau d'équipement important, et existence des différents équipements de service. ✓ Accessibilité facile et multiplicité des moyens de transport, ✓ Paysage naturel attrayant et particulier ; ✓ Ville côtière et richesse culturelle, ✓ Programmation d'une étude de réhabilitation et de réaménagement de Hammam El Ariane. (en cours de réalisation). ✓ Proximité de la ville de Hammam Lif de la zone touristique de Borj Essedria. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ La ville présente un tissu urbain saturé. Les terrains interstitiels sont rares. ✓ Les carrières abandonnées ✓ Impact acoustique dû au grand trafic sur GP1 ✓ Le centre de la ville est congestionné, il souffre des problèmes de flux importants qui traversent la ville et des problèmes de stationnement anarchique. ✓ Les équipements d'animation et de loisirs sont limités, ✓ Inexistence des zones prévues pour le développement du secteur thermal au niveau du plan d'aménagement urbain récemment approuvé (2009). ✓ Inexistence des structures d'accueil pour les curistes de la ville. 	<p>RF1 : Palais Husseinite S=10000m²</p>	<p>Domaine de l'État</p>	<p>Intervention soumise à l'approbation de l'INP.</p>
				<p>RF2 : Emprise totale de Hammam El Ariane S=3370m²</p>	<p>Domaine de l'État</p>	<p>Étude de réhabilitation en cours</p>
				<p>RF3 : S=286m²</p>	<p>Terrain privé</p>	<p>Projet en attente, du permis de bâtir</p>

Gouvernorat de Nabeul	Les sources de la zone de Korbous 1	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Notoriété des sources, souveraineté des lieux et proximité de la capitale, ✓ Sources thermales jaillissant le long de la côte et débit inexploité important, s'élève à 55,5l/s. ✓ La fréquentation des hammams existants s'élève à 250 000 curistes par an, ✓ Projets de renforcement des réseaux d'infrastructure existants, et d'amélioration de l'accessibilité de la ville, ✓ Existence des structures d'accueil. ✓ Site caractérisé par un microclimat spécifique méditerranéen, favorisant une fréquentation touristique internationale durant la période estivale ✓ Site à grandes potentialités paysagères offrant un environnement de détente et du bien être ; 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Forte érosion hydrique et recul du trait de la côte ; ✓ Topographie accidentée avec fortes pentes du versant Nord Ouest avec des maximas qui dépassent 80 %. Prolifération de l'habitat anarchique au niveau d'Ain Kalassira et d'Ain Fakroun ; ✓ Pression de l'urbanisme sur les terres agricoles et les différents écosystèmes. ✓ Pollution de la mer par les rejets des eaux usées de la station et des unités de transformation des produits agricoles ✓ La quasi- totalité du réseau hydrographique prend sa naissance à Jbel Abderrahmane 	- RF1 : S=736 Ha	- Office de thermalisme	
				- RF2 : S=124Ha	- AFT	
				- RF3 : S = 21Ha	- Le domaine de l'État	
				- RF4 : S=402 Ha.	- Les terrains privés	

<p>La source de Hammam Bent Jedidi</p> <p>1</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Une bonne accessibilité à partir de la route régionale RR128, et une situation stratégique à proximité de la ville de Hammamet et de la ville de Zaghouan. ✓ Débit non exploité=15l/s ✓ Climat méditerranéen favorisant la création et le développement de l'activité touristique ; ✓ La montagne et la forêt offrent des potentialités paysagères importantes à la zone de Bent Jedidi. ✓ La notoriété de la source et des réserves en eaux thermales importantes. ✓ Organisation spatiale particulière du village et particularité des maisons intégrant des bains thermaux. ✓ Existence d'un plan d'aménagement de la zone depuis 2004 et réalisé par l'Office de Thermalisme. ✓ Programmation d'un projet touristique important occupant 50 ha. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Altération des potentialités paysagères par l'usine abandonnée et les immenses digues des résidus miniers ; ✓ Contamination des sols, et de la végétation par les résidus miniers et dégradation de l'écosystème d'oued Melah ; ✓ Le vent soufflant sur le site venant du Nord Ouest transporte les poussières de la digue vers les quartiers de Lalla khadidja et Sidi Abdelkader situé au voisinage de la cité thermale ; ✓ L'écosystème forestier subit une pression humaine qui risque de mettre en péril la diversité de sa biocénose ; ✓ L'aménagement existant est loin d'attirer les touristes étrangers, l'état des locaux pose beaucoup de problèmes d'hygiène, et d'insalubrité. ✓ Les équipements socio collectifs existants sont très limités. ✓ Le réseau d'assainissement est inexistant, et rejet des eaux usées du village thermal dans oued El Melah. 	<p>- RF1 : site de l'ancienne mine S=26 Ha</p>	<p>- Terrain immatriculé</p>	<p>- Assainissement de l'état foncier de la parcelle.</p>
			<p>- RF2 : le village de Hammam Bent Jedidi S=64Ha</p>	<p>- Plusieurs propriétés privées.</p>	<p>- Intégration du village dans un programme de réhabilitation et de rénovation du village.</p>
			<p>- RF3 : le projet privé S= 50Ha</p>	<p>- Terrain privé</p>	<p>- Projet pour la réalisation d'un village thermal.</p>

Gouvernorat de Zaghouan	La source de Hammam Zriba 1	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Proximité de la ville de Hammam Zriba de plusieurs agglomérations urbaines importantes. ✓ Notoriété de la source et de ses biens faits et tradition thermale ancestrale. ✓ Débit inexploité important : 15l/s, possibilité d'amélioration du débit, avec le forage il pourra atteindre 60l/s ; ✓ Les différents réseaux d'infrastructure existent et le branchement des nouveaux établissements ne posent pas de problèmes. ✓ Zone thermale existante et attire une masse de population importante 620.000 curistes par an, ✓ Potentialités écologiques et culturelles importantes, qui permettent un renforcement de l'activité éco-touristique et le secteur thermal ; 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ L'enclavement de la zone thermale existante entre oued el Maaden et la montagne, ✓ Le vent du Nord Ouest déplace la pollution sur les terres agricoles situées au Sud Est du site ; ✓ Un problème de ruissellement favorisé par les fortes pentes ; ✓ Altération du paysage par l'usine délaissée, les digues de Spath fluor, la laverie et l'habitat anarchique ; ✓ Le non branchement des établissements existants aux réseaux d'assainissement. ✓ Présence d'une zone d'infiltration mais qui est comprise dans le périmètre de protection rapproché. ✓ La prolifération de l'habitat anarchique dans les environs du hammam, ✓ L'existante d'une plateforme non aménagée ✓ L'inexistence des relations adéquates entre les différentes composantes de la ville : centre ville, zone thermale, Zriba El Olia...etc. ✓ la rareté des réserves foncières dans les environs des hammams. 	RF1 : site de l'ancienne mine S=26 Ha	Terrain privé (ancienne société d'exploitation de Spafloor)	Assainissement de l'état foncier de la parcelle.
				- RF2 : la zone thermale S=5,5ha.	Domaine de l'état et gérée par la municipalité de Zaghouan.	Réhabilitation et rénovation des établissements thermaux existants
				- RF3 : S=35Ha	Terrains privés	Terrains hors plan d'aménagement urbain de la ville et classés par la carte agricole de Zaghouan autres zones

<p>1</p>	<p>La source de jebel El Oust</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ L'existence des potentialités paysagères et culturelles importantes : la forêt, le site archéologique ✓ L'accessibilité est aisée et facile, par le transport particulier ou collectif. ✓ La proximité de la station de la ville de Zaghouan et de la région du Grand Tunis. ✓ Débit important non exploité = 15l/s ✓ Les réseaux d'électricité et d'eau potable sont existants. ✓ La programmation de plusieurs projets importants ✓ secteur thermal. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Asphyxie de la forêt avoisinant le site des carrières et mort inéluctable de la végétation suite à l'exploitation des carrières ; ✓ Atteinte du réseau hydrographique par les eaux de lessivage des terrains et de la végétation blanchâtre ; ✓ L'aménagement précaire de la voie reliant la station à la ville, ✓ Le niveau d'équipement de la ville, modeste ✓ Absence du réseau d'assainissement et pollution du réseau hydrographique ✓ Station excentrée par rapport à la ville de Jebel El Oust. ✓ Débit variable surtout pendant la période sèche. 	<p>RF1 : site non occupé au niveau de la station S=25 Ha</p>	<p>Terrain de la station thermale</p>	<p>Terrain apte à accueillir d'autres établissements pour renforcer l'attractivité de la station. Classée au niveau du PAU zone touristique</p>
				<p>RF2 : les terrains qui côtoient la station. Terrain privé. S=1ha</p>	<p>Terrains privés</p>	<p>Terrains hors plan d'aménagement et classés suivant la carte agricole de Zaghouan : zone d'interdiction.</p>
				<p>RF3 : terrain privé S=1533m²</p>	<p>Terrains privés</p>	

Gouvernorat de Bizerte	<p>Les sources du parc Ichkeul</p> <p>4</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Le parc présente des potentialités paysagères et culturelles importantes et intéressantes. ✓ Accessibilité facile et proximité du parc de la région du Grand Tunis et des agglomérations urbaines du gouvernorat de Bizerte. ✓ Les sources chaudes du parc sont considérées parmi les produits d'écotourisme du parc. ✓ Conjugaison des atouts écologiques et paysagers ; Diversité des biotopes et donc une multitude d'espèces floristique et faunistique ; ✓ Une richesse floristique du massif Ichkeul dominée par l'association de l'Oléolentisque caractéristique du climat humide méditerranéen ; 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Le site est classé, ✓ Noyau le plus proche: Ezzaarour : sous équipé et potentialités de développement du tourisme thermal faible. ✓ Débit faible des sources et localisation contraignante des hammams : zone inondable. ✓ Le lac présente certaines menaces ; ✓ État des constructions des hammams vétuste ; ✓ Absence du réseau d'assainissement ; 	<p>RF : les constructions existantes</p> <p>S=2000m²</p>	<p>Domaine forestier</p>	<p>Les sources sont situées au niveau d'un parc naturel classé.</p>
	<p>La source du parc archéologique d'Utique</p> <p>4</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Accessibilité facile. ✓ Potentialités paysagères. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Le site est classé, ✓ Entouré par de terres agricoles privées. ✓ Le hammam se torves au niveau du site archéologique classé. 	<p>Réhabilitation du Hammam existant</p>		

Nom de la Source	Atouts	Contraintes	Réserves foncières proposées			
			Désignations	État foncier	Observations	
LES SOURCES DE LA RÉGION DU NORD OUEST						
Gouvernorat de Béja	La source de Hammam Siala 4	<ul style="list-style-type: none"> ✓ La proximité de la localité du chef lieux du Gouvernorat, la ville de Béja, ✓ L'accessibilité assez aisée à la zone à partir de la RN6, ce facteur sera améliorée une fois la deuxième tranche de l'autoroute du nord ouest. ✓ potentialités paysagères et culturelles intéressantes : des étendues des terres agricoles, la, proche de plusieurs sites archéologiques et naturels. ✓ Notoriété de la source dans la région du Nord-Ouest ✓ Terrain en pente légère, permettant de profiter des très belles vues à partir du site ; 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ C'est une zone agricole, hors PAU ✓ Débit : 1l/s exploité par le Hammam; ✓ Le village n'est pas doté d'un réseau d'assainissement. ✓ Le niveau d'équipement du village est faible. ✓ Mise en relief de l'existence d'un réseau de communication entre l'eau thermale lors de son ascension et l'eau superficielle (vecteur de pollution) ; ✓ Altération du réseau hydrographique utilisé pour l'évacuation des rejets solides et liquides ; 	RF1= 3ha propriété privée	Terrains privés	Terrains hors plan d'aménagement du village et classés par la carte agricole de Béja autre zone.
				RF2= 3,2 ha zone d'équipement au niveau du PAU et propriété de l'État.	Domaine de l'État	Prévu par le PAU une zone d'équipement. Une étude spécifique devra être menée pour voir les possibilités d'amener l'eau thermale.

	<p>Les sources de Nefza</p> <p>3</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Existence de deux sources thermales non encore exploitées. Le débit non exploité est égal à 5l/s pour la source de Nefza et 1l/s pour la source de Kef Ettout. ✓ Potentialités paysagères intéressantes, et seule ville côtière du gouvernorat de Béja. ✓ Accessibilité facile pour le cas de Hammam Nefza. ✓ Niveau d'équipement satisfaisant pour la ville de Nefza. ✓ Promoteurs potentiels existants ✓ Hammam Nefza occupe le centre de la ville. ✓ Une ville qui bénéficie de sa situation du littoral et de la complexité du relief ; ✓ L'importance de la superficie en forêt, offre à la ville un paysage verdoyant ; ✓ Zone exposée aux vents pluvieux du Nord Ouest ; ✓ Source située en plein centre ville, et est captée actuellement pour servir le secteur du tourisme 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Absence du réseau d'assainissement, ✓ Le plan d'aménagement récemment approuvé n'a pas prévu une zone de tourisme écologique et de bien être ✓ Rareté des équipements de loisirs et d'animation au niveau de la ville de Nefza. ✓ La source de hammam Nefza est captée par un promoteur privé ✓ Pour la source de Kef Ettout, elle n'est pas encore captée, des griffons sourdent dans le lit d'Oued El Maaden. ✓ Zone forestière totalement rurale et présente des carences importantes en termes d'infrastructure de transport et de réseaux d'infrastructure. ✓ Abondance des pluies favorisant l'érosion hydrique ; ✓ Absence du réseau d'assainissement ; 	<p>RF1= S=43 ha</p>	<p>plusieurs propriétés 34 ha propriété privé 9 ha domaine de l'État</p>	<p>Zones urbaines prévues pour extension future de la ville et pour la projection des équipements de loisirs et de détente.</p>
				<p>RF2= privé S=1000m²</p>	<p>Propriété privé</p>	<p>Convention avec l'Office pour exploitation de la source. Le promoteur est entrain de voir les possibilités de financement de son projet.</p>

Gouvernorat de Jendouba	Hamam Essalhine 3	<ul style="list-style-type: none"> ✓ débit intéressant non encore exploité, et température élevée. ✓ paysage naturel et urbain attractif et intéressant pour le développement du secteur touristique ✓ Accessibilité facile, malgré la topographie et la forme serpentine des voies, ✓ Existence des réseaux d'infrastructure à l'exception du réseau d'assainissement. ✓ Existence d'un festival international du piano. ✓ Niveau d'équipement de la ville demeure satisfaisant. ✓ Le site d'accès au hammam est doté d'un paysage magnifique verdoyant assez calme et loin de toute altération acoustique ✓ Région arrosée et se trouve à l'abri des vents dominants du Nord-Ouest ✓ Le plan d'aménagement urbain de la ville prévoit une zone de tourisme écologique. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ le site de la ville de Beni M'tir est contraignant, les pentes importantes des terrains ✓ Le tissu urbain est ponctué par plusieurs zones vertes naturelles et zones vertes aménagées. ✓ Les possibilités d'extension de la ville sont limitées ✓ la ville est dépourvue du réseau d'assainissement, 	RF1= 1.5 ha	Propriété privé	projet en cours de réalisation
				RF2= 2,5 ha.	Propriété de la municipalité	Zone prévue par le plan d'aménagement pour la projection des projets touristiques.
				RF3 = 2,8 ha	Propriété de l'État.	Terrains classées zones vertes aménagées et peuvent constituées l'extension des activités touristiques : zones vertes aménagées, espaces de sport....etc.

	<p>Les sources d'Ain Draham</p> <p>1 4</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Notoriété de la source et de ses biens faits. ✓ Proximité de la zone thermale de la frontière, ✓ Débit peut être amélioré pour l'exploitation dans des projets futurs. ✓ Source de Boumenten non encore exploitée. ✓ Une étude est lancée concernant le circuit éco thermal et écologique du gouvernorat de Jendouba. ✓ L'inexistence des nuisances sonores et olfactives. ✓ Paysage attrayant est diversifié dont les composantes (montagnes, collines, forêts et plans d'eau d'oueds et de barrage) sont en harmonie ✓ Le climat de la région est influencé par la présence de montagnes et des forêts et se caractérise par des températures fraîches un hiver froid et arrosé avec des tombées de neige (attraction touristique) ; ✓ L'axe routier menant à la station de 15 Km est doté d'un paysage forestier exceptionnel. ✓ La région abrite des zones naturelles protégées à savoir la tourbière de Fatma et la réserve naturelle d'Ain Zana. ✓ Fréquentation importante aux échelles nationale et internationale et surtout Maghrébine. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ L'inexistence du réseau d'assainissement, la station et le hammam utilisent les fosses, source de pollution pour l'environnement. ✓ L'inexistence des équipements culturels, de loisirs et d'animation. Ces équipements sont absents même au niveau de la station existante. ✓ La zone du Hammam Bourguiba est dépourvue d'un plan d'aménagement permettant de mieux gérer le territoire de l'agglomération. Toutefois le conseil régional vient de lancer une étude pour l'élaboration du PAU de la zone. Le problème sera résolu une fois le plan d'aménagement de la zone sera approuvé. ✓ Existence d'une zone de commerce précaire au niveau de la station. 	<p>-Présence des terrains forestiers et des terrains privés non exploités. S=10ha</p>	<p>Terrain privé appartenant au domaine forestier</p>	<p>PAU de la zone en cours d'étude</p>
--	---	---	---	--	---	--

	<p>Les autres sources H.Ourahnia H.Ouchtata H.Ali Daoua</p> <p style="text-align: center;">4</p>	<p>Pour les trois zones thermales l'atout majeur se présente en termes de paysage naturel intéressant vue l'abondance des forêts et la complexité de la topographie des différentes zones. La topographie du site ou se situe le Hammam Ourahnia offre des vues intéressantes sur les plans d'eaux (oueds et barrages).</p>	<p><u>Source de Hammam Ourahnia :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ L'accessibilité constitue un handicap pour le site avec des zones présentant des dangers ; ✓ Griffon non protégé ; ✓ État vétuste de hammam ; ✓ Fréquentation très faible ✓ Niveau d'équipement (en particulier les réseaux d'infrastructure) faible. <p><u>Hammam Ouchtata :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Il n'y a pas d'accès routier jusqu'au site du hammam. ✓ État délabré du hammam. ✓ Réseaux d'infrastructure limités <p><u>Hammam Ali Daoua :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Altération de la qualité d'Oued El hammam par les affluents liquide et solide du hammam ; ✓ Site très mal aménagé pour accueillir des curistes ; ✓ État de hammam vétuste et manque totale d'hygiène ; 	<p>Occupation des terrains déjà occupés par les hammams, et amélioration de l'environnement immédiat des sources.</p> <p style="text-align: center;">Surface prévue pour chaque Hammam 500m².</p>
--	--	---	---	---

Gouvernorat de Siliana	Hamam Biadha (Non classé)	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Une accessibilité facile malgré l'état des voies moyennement aménagées. ✓ Notoriété de la source et de ses biens faits et la particularité de sa composition chimique : présence du CO2. ✓ Richesse paysagère et culturelle et proximité de plusieurs sites archéologiques importants. ✓ Nombre de curistes en croissance, et impact positif sur le dynamisme du village. Fréquentation : 60.000 curistes ; ✓ Débit : 7l/s non exploité. ✓ La zone a fait l'objet d'un plan d'aménagement sous tutelle de l'office de thermalisme. ✓ Existence des promoteurs potentiels désirant faire des projets de tourisme thermal. ✓ Proche de la frontière Tuniso-Algérienne, avec un climat continental ; 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Zone rurale sous équipée et inexistante du réseau d'assainissement. ✓ Traversé du village par un oued ✓ Niveau des réseaux d'infrastructure limité : taux d'électrification et de branchement à l'eau potable inférieurs aux taux enregistrés à l'échelle nationale ✓ Zone agricole et projet de déclassement des terres depuis 2004. 	RF= 70 ha	Terrain domaine privé de l'État.	Occupés par des personnes sans aucun droit. La parcelle a fait l'objet d'un procès devant le tribunal foncier de Siliana mais le problème existe encore.
-------------------------------	-------------------------------------	--	--	------------------	----------------------------------	--

Gouvernorat de Kef	Hamam Mallègue 3 Hamam Bazzaz 4	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Les sites de Hamam Mallègue et Hamam Bazzaz sont situés non loin des frontières Tuniso- Algérienne et appartiennent à la région centrale du Haut Tell.. ✓ Paysage verdoyant attrayant caractérisé par des vastes plaines entourées par des montagnes en deuxième plan. ✓ Potentialités culturelles et historiques représentées par des vestiges des anciens thermes issues de l'époque romaine ✓ Les deux Hammams ont fait l'objet d'une étude Hydrogéologique pour amélioration de débit. ✓ Accessibilité moyenne des sites. ✓ Programmation de deux projets 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Il s'agit de deux secteurs ruraux faiblement équipés ; ✓ La majorité des terrains du plan d'aménagement sont des terrains privés ; ✓ Absence du réseau d'assainissement. ✓ Site du hamam Bazzaz est contraignant à cause des vestiges archéologiques existants 	RF1 : S=1ha	Domaine de l'État	Parcelle occupée actuellement par le souk Hebdomadaire.
		RF2 : S=6 ha	Domaine forestier	La parcelle qui intègre le hamam 1,9ha constitue la zone de protection de la source.		
		RF3 : S=53 ha	Domaine de l'État	Terrains classés zones vertes aménagées et peuvent constituer l'extension des activités de Bien être.		

Nom de la Source	Atouts	Contraintes	Réserves foncières proposées
LES SOURCES DE LA RÉGION DU CENTRE EST			
Gouvernorat de Sousse	Forage de Sidi Abdelhamid 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ La proximité de la zone de Sidi Abdelhamid des zones touristiques de Sousse et de Monastir, ✓ La bonne accessibilité de la zone ✓ L'existence des différents réseaux d'infrastructure ✓ La proximité de la station de plusieurs équipements structurants et attractifs tel que la foire de Sousse. ✓ Débit important : 8l/s ✓ Existence d'un promoteur potentiel 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Le terrain prévu pour la future station est une zone humide faiblement aménagée. ✓ L'environnement immédiat de la zone est monotone et non attractif : Il s'agit d'un terrain marécageux situé à proximité de la mer traversé par un ravin artificiel ✓ Le site se trouve au niveau de la zone industrielle de Sidi Abdelhamid ✓ Inexistence des traditions thermales au niveau de la zone de Sousse. ✓ Le forage ne peut être utilisé que par un seul promoteur, qui a découvert le forage. ✓ Le tourisme existant à Sousse et à Monastir est en forte relation avec le tourisme de villégiature.
Gouvernorat de Mahdia	Hamмам Ksour Essef 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Le débit du forage demeure intéressant et important. Débit existant = 76l/s ✓ La ville de Ksour Essef bénéficie de sa proximité de la ville de Mahdia et de la ville d'El Jem. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Rareté des réserves foncières à l'intérieur du PAU de la ville de Ksour Essef. ✓ Le PAU de la ville de Ksour Essef n'a pas prévu une zone pour le développement du secteur touristique ou thermal ni une zone d'extension pour l'ancien hammam pour un projet plus important.

		<ul style="list-style-type: none"> ✓ La ville de Ksour Essef bénéficie d'une bonne accessibilité et un niveau d'équipement satisfaisant ✓ Le forage est situé sur un terrain appartenant à la municipalité de Ksour Essef. ✓ Paysage naturel de la ville marqué : essentiellement par des oliveraies et par la forêt sablonneuse littorale ; ✓ Potentialités culturelles et historiques de la ville ✓ Situé en plein centre ville sur un terrain libre de 4000 m2 à proximité d'un jardin aménagé ; 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ L'environnement urbain est constitué d'un tissu dense délimitant le site d'émergence de la source ; ✓ Paysage monotone et non attractif au niveau de l'environnement immédiat ; ✓ Absence d'organisation adéquate des équipements de loisir et de détente. 	
<p>Gouvernorat de Sfax</p>	<p>Hamмам Chedia (non classé)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Le forage présente un débit important permettant d'alimenter une station. Débit: 10 l/s, le débit exploité étant de 3l /s. ✓ La station vient renforcer les équipements de la zone et constitue en elle-même un point d'attraction. ✓ Absence des potentialités en eau thermales et des établissements thermaux dans la région du centre Est ; ✓ Site situé sur une Vaste plaine avec de faibles pentes ✓ La localité est dotée des réseaux de l'eau potable et de l'électricité ; ✓ Fréquentation : locale 6000 curistes par an ; 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ La zone d'Esghaier est sous équipée, en effet la majorité des voies d'accès ne sont pas revêtues ni aménagées. ✓ Inexistence du réseau d'assainissement.. ✓ Climat semi-aride avec des pluies torrentielles ; ✓ Paysage monotone et non attractif au niveau de l'environnement immédiat de la station et absence quasi-totale du couvert végétal ; ✓ Absence des potentialités culturelles ; ✓ La zone est desservie de deux côtés par des pistes non aménagées ; ✓ Inexistence du réseau d'assainissement. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Station thermale projetée sur une parcelle de 8000m². ✓ Station existante occupant 3000m².

Nom de la Source	Atouts	Contraintes	Réserves foncières proposées			
			Désignations	État foncier	Observations	
LES SOURCES DE LA RÉGION DU CENTRE OUEST						
Gouvernorat de Kairouan	Hamмам Sidi Maamer 4	<p><u>1-Hamمام Sidi Maamer</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Paysage rural, naturel et attractif ; ✓ Paysage attrayant formé de plusieurs unités dont les dunes, les dépressions et les oueds et barrage de Sidi Sâad ; 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ . Les sources sont situées dans des zones rurales sous équipées et ne présentent pas des potentialités de développement touristiques intéressantes. ✓ État délabré des hammams : grotte non aménagée, bassin en plein air non aménagé ...etc. ✓ Accessibilité difficile surtout pour le Hammam de Trozza et Hammam Sidi Maamer. ✓ Situation contraignante et risquée de Hammam Sidi Maamer : bassin dans le lit de l'oued. ✓ un retard énorme en termes d'infrastructure de base : Absence des réseaux d'eau potable et d'assainissement. ✓ Les sources sont localisées dans des zones loin de l'urbanisation ; ✓ Climat semi-aride inférieur caractérisé par un été chaud et sec et un hiver froid et humide. 	1-Hamمام Sidi Maamer RF1= 350m ²	Terrain privé	Prés des logements déjà existants
	Ain Chenama 4	<p><u>2-Ain Chnema</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Les terrains environnants d'Ain Chenama se composent des parcours publics. ✓ Débit intéressant de 		2-Ain Chnema RF1=350m ²	Terrain privé	Zone agricole
	Hamمام Trozza 4	<p><u>3-Hamمام Trozza</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ C'est un vaporium naturel. ✓ Paysage composé d'un jbel et les terres agricoles occupées en partie par des vieilles oliveraies. ✓ Situé au niveau de jbel 		3-Hamمام Trozza RF=terrains au pied de la montagne RF1= 650m ²	Terrains collectifs	Zone agricole hors plan d'aménagement de la commune.

<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Gouvernorat de Kasserine</p>	<p style="text-align: center;">Hamмам Boulaaba</p> <p style="text-align: center;">3</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ L'unique source de Kasserine à 660 m d'altitude ; ✓ Température 48 °C et un débit très important qui s'élève à 50 l/s ; ✓ Zone caractérisée par un relief varié et diversifié ; ✓ Abrite plusieurs écosystèmes (foret de jbel Châambi, parc naturel et chevelu hydrographique) ; ✓ Le parc a été retenu par l'UNESCO comme réserve de la biosphère en 1977 ; ✓ Paysage très original, riche en potentialités naturelles (réserves Khechem Elkelb et Tella), archéologiques (ruines romaines) et historique ; ✓ Climat tempéré au Nord et présaharien vers le Sud du gouvernorat ; ✓ Réseaux d'eau potable et d'électricité sont existants. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Altération paysagère par les carrières environnantes ; ✓ Régression des nappes alfatières à cause du surpâturage, des problèmes d'érosion et d'exploitation irrationnelle ; ✓ Dégradation des forêts qui sont menacées par l'aridité, le déboisement, le surpâturage, et l'extension des cultures ; ✓ Absence du réseau d'assainissement. ✓ L'érosion potentielle est plus ou moins importante pour les piémonts en contre bas. 	<p style="text-align: center;">- RF=20 ha</p>	<p style="text-align: center;">- Domaine de l'État</p>	<p style="text-align: center;">Classé zone de sauvegarde et autre zone.</p>

<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Gouvernorat de Sidi Bouzid</p>	<p style="text-align: center;">Le forage karba</p> <div style="text-align: center;">  </div>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ L'unique source du Gouvernorat de Sidi Bouzid, située dans délégation de Menzel Bouziane (itinéraire obligatoire des touristes allant au Sud) ; ✓ Le forage n'est pas exploité ; ✓ Site plat, caractérisé par des unités passagères dont les terres agricoles sont dominantes, des palmiers, des oliveraies et l'amandier ; ✓ Bonne accessibilité ; ✓ Présence des réseaux d'eau potable et d'électricité ✓ Débit très important de 70 l/s à une température de 44 °C 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ .Perte excessive d'eau thermale utilisée d'une manière irrationnelle pour l'irrigation et lessive, une faible quantité alimente un bassin collectif en plein air; ✓ Le forage est situé dans une zone rurale sous équipée ; ✓ Absence du réseau d'assainissement ; ✓ Fréquentation très limitée à la population locale. ✓ La zone ou se trouve le forage est loin de l'urbanisation. 	<p style="text-align: center;">- RF1= 650m²</p>	<p style="text-align: center;">Terrains domaine de l'État</p>	<p style="text-align: center;">Terrain de 12ha qui fait partie du domaine de l'État. Il est situé au niveau d'une zone agricole et près des périmètres irrigués.</p>

Nom de la Source	Atouts	Contraintes	Réserves foncières proposées	
LES SOURCES DE LA RÉGION DU SUD-EST				
Gouvernorat de Gabes	<p>Les sources d'El Hamma</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. F. Ain El Borj 2. F. Sidi Abdelkader 3. F. Sghaier 4. F. El Khabayet <p style="text-align: center;">2</p> <p>Le forage de Zarrat</p> <p style="text-align: center;">2</p>	<p><u>Les sources d'El Hamma</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ une situation géographique intéressante (à 34 km de la ville de Gabes et 82 km de la ville de Kébilli). ✓ La ville a l'avantage d'être proche de plusieurs sites historiques (la zone de Matmata El Kdima, le village de Tamezret et le site de Toujane). ✓ Les hammams accueillent plusieurs visiteurs nationaux et quelques familles maghrébines. <p>Fréquentation : 1650 000 visiteurs par an.</p> <p><u>Le forage de Zarrat</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Paysage exceptionnel et attrayant dû à la présence d'un écosystème unique et originale : l'oasis littorale ; ✓ Une bonne accessibilité malgré l'état de certain tronçon de la rue ✓ Possibilité d'extension du Hammam ; ✓ Présence des différents réseaux d'infrastructure ; 	<p><u>Les sources d'El Hamma</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Les hammams occupent le centre de la ville et les possibilités d'extension demeurent difficiles ✓ Le tissu ou se trouve les différents Hammams présente une densité élevée. ✓ Le PAU de la ville n'a pas prévu des zones d'extension pour les établissements existants. <p><u>Le forage de Zarrat</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ L'extension de hammam Zarrat nécessite une étude d'impact (zone humide) ; ✓ Débit: 1 à 2 l/s (Zarat). ✓ Zone hors plan d'aménagement; 	<p>Le projet d'El Khabayet qui s'étale sur 141 ha dont 95 ha projeté comme terrain de golf et 46ha pour les autres composantes, et intègre plusieurs propriété et constitue un projet de développement du secteur thermal à l'échelle du gouvernorat de Gabes et à l'échelle du Sud Est.</p>

<p>Gouvernorat de Mednine</p>	<p style="text-align: center;">Les forages de Djerba</p> <p style="text-align: center;">2</p> <p>1) <i>F. les sirènes</i> 2) <i>F. El Jazira</i> 3) <i>F. Toumana</i></p> <p style="text-align: center;">Le forage de touilet Ben Guerdane</p> <p style="text-align: center;">4</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Des réserves importantes en eaux thermales, présentant des débits importants et des caractéristiques thérapeutiques intéressantes. ✓ Paysage naturel attrayant et exceptionnel de l'île de Djerba. ✓ Accessibilité et niveau d'équipement satisfaisant pour l'île de Djerba. ✓ Existence des zones touristiques et des projets d'aménagement des nouvelles zones touristiques. ✓ Existence d'une station thermale. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ La majorité des forages existants sont utilisés par les hôteliers pour l'irrigation; ✓ Tarissement quasi total des sources dû à l'intensification d'utilisation de la nappe de la Jaffara ; ✓ Risque d'intrusion marine au niveau de l'île de Djerba ; ✓ La première expérience n'est pas réussit à cause des problèmes de gestion, de la concurrence des centres de thalassothérapie, de l'absence des traditions du tourisme thermal ; ✓ Le tourisme existant à Jerba est de type balnéaire, en forte relation avec les spécificités de l'île : plages sablonneuses et saison chaude lente. ✓ Surexploitation de nappe et tarissement quasi-total des sources thermales ✓ Absence du réseau d'assainissement au niveau de la zone de Ben Guerdane; ✓ Absence d'une stratégie globale permettant de développer le secteur thermal au niveau des zones intérieures du gouvernorat de Mednine : telque Ben Guerdane, Sidi makhlouf. 	<p style="text-align: center;">Site de Lella Hadhria : zone touristique projetée</p>
--------------------------------------	---	--	---	--

Gouvernorat de Tataouine	Les forages de Tataouine (Non classé) 15 forages	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Les réserves en eaux thermales constituent l'atout majeur pour le gouvernorat de Tataouine 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ La situation des forages est contraignante, on ne peut arriver que par des véhicules spéciaux, et il y a des forages qui sont situés au niveau de la zone militaire (accès avec autorisation). ✓ Inexistence des traditions de cure au niveau du gouvernorat. ✓ Les délégations abritant les forages sont en majorité sous équipées surtout en termes d'infrastructure et des équipements de loisirs et d'animation. 	
---------------------------------	---	--	--	--

Nom de la Source	Atouts	Contraintes	Réserves foncières proposées			
			Désignations	État foncier	Observations	
LES SOURCES DE LA RÉGION DU SUD-OUEST						
Gouvernorat de Gafsa	Sidi Ahmed Zarrouk 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Présence d'importants écosystèmes : parc national de Bouhedma qui abrite une multitude d'espèces animales. Les mammifères en particulier les gazelles et les reptiles et une multitude d'espèces végétales ; ✓ Spécificité écologique marquée par la transition entre la steppe et le désert ; ✓ Potentialités archéologiques et culturelles ; ✓ La zone thermale est encore vierge, elle est bien accessible et est desservie par une voie nationale bien aménagée ; ✓ Existence d'un hôtel touristique près de la piscine ; ✓ Existence des réseaux d'infrastructure ; ✓ Débit intéressant de 26l/s par pompage, non exploité après la fermeture de la piscine. ✓ Deux projets initiés par des privés : Au niveau de l'hôtel Jugurtha palace, centre thermale sur un terrain de 4.5Ha 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Fréquentation nulle, piscine et hammams ne fonctionnent pas ; ✓ Le PAU n'a pas prévu une zone touristique, malgré l'existence de deux unités hôtelières et de la situation de la ville en tant que passage obligé vers le sud. ✓ Paysage aride de côté du forage. 	RF1 S=4050m².	Propriété de la municipalité	L'emprise de la piscine municipale : Le complexe doit être rénové et réhabilité.
				RF2 : S=4,5ha	Domaine de l'État	Le terrain a été cédé à un privé pour l'exécution d'un projet thermal.
				RF3 : les terrains domaniaux près du forage S= 5ha	Domaine de l'État	Cette zone doit faire l'objet d'un plan d'aménagement
				RF4: l'hôtel Jugurtha S=5ha.	Privé	Renforcement des services offerts par l'hôtel

Gouvernorat de Tozeur	<p>-Les hammams de Hammet Ejjerid</p> <p style="font-size: 2em; color: red; border: 1px solid red; border-radius: 50%; width: 30px; height: 30px; display: inline-block; margin: 0 auto;">2</p> <p>- Les Hammams de Mahassen Bouhelel,</p>	<p><u>Les hammams de Hammet Ejjerid</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ La notoriété des sources et des réserves en eaux thermales importantes ✓ Les hammams existants sont concentrés au niveau de l'oasis et caractérisés par une accessibilité facile. ✓ L'existence de deux projets intéressants qui peuvent renforcer l'attractivité de la ville. ✓ Dominance des palmeraies qui offrent un paysage magnifique, verdoyant et attirant pour le visiteur et le touriste ; ✓ Relief marquée d'une hétérogénéité en forme et en altitude 		<p>Les hammams de Hammet Ejjerid</p> <p>RF1 : l'emprise des hammams municipaux S= 250m²</p>	Propriété de la municipalité	Entourée par des terrains privés et classés zones agricoles de sauvegarde (oasis de Hammet Ejjerid)
		<p><u>Les Hammams de Mahassen Bouhelel</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Débit du forage important : plus que 25l/s permettant d'alimenter l'établissement thermal convenablement ✓ Notoriété du hammam et nombre important des curistes malgré son état d'hygiène. ✓ Accessibilité facile. ✓ Emprise importante du Hammam. ✓ Existence de logements pour les curistes et une buvette restaurant en cours de construction. 		<p>RF2 : l'emprise du hammam Sidi Brahim S=800m²</p>	Propriété privé (société CPG)	400m ² de la surface du hammam n'est pas exploitée.
				RF3 : S= 25ha.	les terrains domaniaux du parc Ain Nchoua (domaine forestier)	Le projet d'aménagement intègre une station thermale.
				<p>Les Hammams de Mahassen Bouhelel</p> <p>Les emprises des deux Hammams S1=800m² S2=800m²</p>	Propriété privé	

Gouvernorat de Kébili	Le forage de Ras El Ain 4	<ul style="list-style-type: none"> ✓ . Le hammam est situé au niveau de la ville de Kébili chef lieu du Gouvernorat. ✓ La ville de Kébili présente des potentialités paysagères et culturelles importantes. ✓ Niveau d'infrastructure et d'équipement intéressant. ✓ Existence d'une zone touristique occupée en partie ✓ Existence d'un parc urbain aménagé près du hammam ✓ Débit du forage important malgré les problèmes de coupure. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Climat saharien et le nombre des jours d'ensablement est important. ✓ L'activité touristique n'est pas développée, la ville constitue un point de passage plus qu'une ville présentant des potentialités touristiques importantes et intéressantes. ✓ Le marché foncier au niveau de Kébili est très particulier : la majorité des terrains sont des terrains collectifs ce qui a permis de geler le marché foncier. 	RF1 : l'emprise du hammam S= 2000m²	Terrain privé	État vétuste et délabré du hammam
				RF2 : S=13,2.	les terrains de l'AFT zone touristique de Ras El Ain	Le programme d'aménagement intègre des hôtels, une zone résidentielle et une zone verte équipée. S V équipée= 4,8ha

Gouvernorat de Kébili	Le forage de la ville de Jemna 4	<ul style="list-style-type: none"> ✓ La situation de la ville : elle constitue un passage obligé vers les villes de Sahara, ✓ Le paysage de la ville est attrayant. ✓ L'accessibilité à la zone thermale est facile malgré que la piste soit en terre battue. <p>Le débit du forage est important.</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Existence des traditions ancestrales de fréquenter les hammams et de bénéficier des bienfaits de l'eau thermale. ✓ Surface importante de l'établissement existant et qui est propriétaire de la municipalité. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Inexistence du réseau d'assainissement. ✓ Inexistence d'un noyau touristique pouvant être le premier noyau pour le développement de l'activité ✓ Le plan d'aménagement de la ville n'a pas prévu l'extension du hammam ni la projection d'une zone touristique. 	RF1 : S= 1200m²	l'emprise du hammam municipal	État délabré du hammam existant.
				RF2 : S=2,25ha.	les terrains domaniaux proches du hammam	Prévue par le plan d'aménagement urbain de la commune zone de petits métiers
				RF3 : S= 5000m²	la piscine municipale	Réhabilitation de la piscine et valorisation du site.